

Séance du 5 juin 2025

Membres en exercice :	15
Présents :	10
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstention :	0

DCM N° 25/2025

8.8

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le

ID : 004-210400131-20250605-2025DCM25-DE

---- L'an deux mille vingt-cinq

le **5 juin 2025** à 18 heures 15

le conseil municipal de la commune d'AUBIGNOSC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur René AVINENS, Maire.

--- Date de la convocation : 26 mai 2025

Membres présents :

MMes & MM. **AVINENS** René, **ROBERT** Frédéric, **TURCAN** Nicole, **DELMAERE** Christian, **CHAILLAN** André, **LATIL** Yves, **DANEL** Mauricette, **LERDA** Serge, **WALCZAK** Franck, **WEBER** Hélène

3 absents excusés : **ARMINGOL** Elisabeth, **SECHEPINE** Elisabeth, **MACCARIO** Fabrice,

2 absents : **ISNARD** Wilfried, **MARTINELLI** Nicolas

2 pouvoirs : **ARMINGOL** Elisabeth à **TURCAN** Nicole, **MACCARIO** Fabrice à **ROBERT** Frédéric

Secrétaire de séance : **ROBERT** Frédéric

**OBJET : AVIS FAVORABLE À LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (DIG)
PPRE DES AFFLUENTS DE LA MOYENNE DURANCE (2024–2027)**

--- Vu le Code de l'environnement, notamment les articles L.211-7, L.215-15 et L.215-18 relatifs à la gestion des milieux aquatiques et à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ;

--- Vu le projet de Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des affluents de la moyenne Durance porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD), pour les années 2024 à 2027 ;

--- Vu le périmètre d'intervention du programme, incluant la commune d'Aubignosc, et les objectifs de gestion durable, de restauration écologique des cours d'eau et de prévention des inondations ;

Considérant que les cours d'eau concernés sont non domaniaux et que les interventions nécessitent l'accord des propriétaires privés, appuyé sur une Déclaration d'Intérêt Général, afin de permettre l'accès, les travaux et le financement public de ces opérations ;

Considérant que ce programme vise à améliorer le bon état écologique des milieux aquatiques, à prévenir les risques d'érosion, à gérer la végétation, les embâcles et à restaurer la continuité écologique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général déposée par le SMAVD pour la mise en œuvre du PPRE 2024–2027 sur les affluents de la moyenne Durance, incluant le territoire communal d'Aubignosc.
- **AUTORISE** les interventions prévues sur le domaine privé de la commune, dans le cadre des conventions de passage qui seront signées avec les propriétaires concernés.
- **SOUHAITE** que la commune d'Aubignosc continue à être informée de l'avancement des travaux et des interventions programmées sur son territoire.

----- Fait et délibéré à AUBIGNOSC, les jour, mois et an que dessus

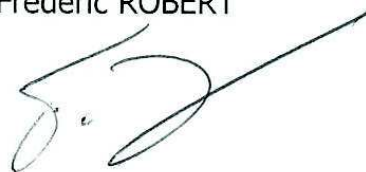
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le maire,

René AVINENS



Le secrétaire de séance,

Frédéric ROBERT



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 Rue Jean François Leca, 13002 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérécoeurs citoyens » sur le site www.telerecoeurs.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le
ID : 004-210400131-20250605-2025DCM25-DE